



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Association ODYSSEY KRAV MAGA

170 rue pierre Gilles de Gennes, Bât l'Alizé
83210 - LA FARLEDE

À SIGNER SVP

1 / Préambule :

ODYSSEY KRAV MAGA est une association conforme aux dispositions de l'article 5 de la loi du 1er juillet 1901 affiliée à la F.E.K.M (Fédération Européenne de KRAV MAGA).

Ce règlement intérieur complète les statuts de l'association et précise les règles de fonctionnement du club. Il est porté à la connaissance des adhérent(e)s.

L'inscription au club vaut acceptation du présent règlement.

Pour être autorisé à s'entraîner, l'adhérent(e) doit être à jour de toutes les formalités administratives, paiement de la cotisation inclus, et s'engage à respecter le code moral de la F.E.K.M (Fédération Européenne de KRAV MAGA).

2 / Dispositions générales

Le présent règlement est en accord avec les statuts de l'association et le règlement intérieur de la F.E.K.M. Le manque de respect du présent règlement pourra être sanctionné par l'enseignant ou tout membre du Bureau par une exclusion temporaire de l'entraînement.

En cas de récidive ou d'incident jugé grave, une exclusion définitive du club pourra être prononcée par le Bureau. En cas d'exclusion (temporaire ou définitive), elle sera prononcée sans remboursement de cotisation et / ou de licence.

Le présent règlement intérieur pourra être amendé autant que de besoin par le Bureau. Les cas non prévus par le règlement intérieur seront traités par le Bureau.

3 / Assurance

L'adhésion à l'assurance « garanties de base » proposée par la FEKM-RD secteur France (par la souscription de la licence) couvre les adhérent(e)s contre les accidents qui pourraient survenir pendant les cours, mais n'est pas une assurance personnelle contre les accidents qui pourraient survenir hors de la salle où les cours sont dispensés.

Les dégâts aux locaux et/ou au matériel et/ou au mobilier causés par un(e) adhérent(e) seront entièrement à sa charge et devront être réglés immédiatement.

4 / Modalités d'adhésion

Les cours s'adressent à tous à partir de 15 ans.

L'accès aux cours ne sera autorisé qu'aux personnes ayant fourni un dossier complet.

Les pièces obligatoires sont listées ci-après :

a / Fiche de renseignements

La fiche de renseignements doit être dûment remplie et signée par l'adhérent(e) pratiquant ou son représentant légal si l'adhérent(e) pratiquant est mineur. La photo de l'adhérent(e) est obligatoire.

Autorisation parentale pour les enfants mineurs : Cette autorisation est obligatoire, elle devra être complétée et signée par les parents ou tuteurs légaux des adhérent(e)s mineur(e)s, afin d'autoriser le mineur à participer aux activités du club (entraînements, stages, passage de grades ...).

b / Certificat médical

Le certificat médical est obligatoire et devra être remis lors de l'inscription, il devra attester l'aptitude à la pratique du "KRAV MAGA".

Ce certificat devra être renouvelé chaque année pour la saison en cours.

Si le club n'est pas en possession de ce document, l'adhésion ne sera pas validée et l'accès aux cours sera refusé.

c / Cotisations

3 formules sont proposées : "tarif annuel normal", "tarif annuel réduit" et "carte 10 cours".

Le montant des cotisations est décidé tous les ans en Assemblée Générale par les membres du Bureau. Cette cotisation doit être acquittée par les adhérent(e)s lors de l'inscription, elle est définitive et non remboursable ni transmissible quel qu'en soit le motif, même en cas d'exclusion temporaire ou définitive de l'adhérent(e) par le club.

- Les cotisations "tarif annuel normal" et "tarif annuel réduit" donnent droit à une tenue complète FEKM : 1 pantalon de kimono et 1 t-shirt du club.
- La carte de 10 cours collectifs est utilisable sur la durée de la saison en cours, elle n'inclut pas de tenue (pas de pantalon ni de t-shirt offert), même en cas de renouvellement de la carte durant la saison. L'adhérent devra acheter sa tenue complète auprès du club. L'abonnement à la carte pourra être transformé à tout moment en abonnement annuel, la valeur de la carte sera alors déduite de la valeur de l'abonnement annuel. La carte 10 cours est nominative et ne sera en aucun cas utilisable par une autre personne. Les séances non utilisées durant le délai prévu (saison en cours) seront perdues, elles ne sont ni remboursables, ni échangeables. Cette carte devra être présentée en début de séance à l'enseignant.

Les règlements peuvent être effectués en espèces ou par chèque.

Pour les abonnements annuels, uniquement, le club accepte les règlements fractionnés en 4 fois maximum, 4 chèques seront remis par l'adhérent(e) le jour de l'inscription : le premier chèque sera encaissé le mois de l'inscription et les autres les mois suivants. Il s'agit d'une facilité de paiement qui ne doit pas mettre en difficulté la gestion financière de l'association.

d / Licence

La licence est obligatoire, elle se matérialise par un timbre (timbre de licence) qui devra être apposé sur le passeport fédéral.

Chaque adhérent(e) possède son propre numéro de licence délivré par la F.E.K.M. attestant de son adhésion à ses statuts, règlements, directives et décisions.

Les élèves inscrits tardivement dans l'année et les détenteurs d'une carte 10 cours ne sont pas exempts de ce timbre.

La licence devra être achetée directement sur le site de la FEKM et apposée sur le Passeport fédéral, elle est valable de septembre à août (une saison complète).

e / Passeport fédéral

Le passeport est obligatoire et délivré par le club ODYSSEY KRAV MAGA (*si vous ne possédez pas déjà votre passeport*). Il devra être réglé au club lors de l'inscription, en sus de la cotisation annuelle ou de la carte 10 cours et de la licence à la FEKM.

Il permet d'avoir un suivi officialisé des passages de grade, stages, cours, démonstrations... et de bénéficier de réductions à certains stages organisés par la F.E.K.M. ou ses associations. Une photo d'identité et les timbres de licence annuelle doivent être collés sur le passeport.

Il devra également être tamponné par le médecin chaque année, en plus de fournir le certificat médical mentionné plus haut.

f / Droit à l'image

Les adhérent(e)s, les parents ou responsable légal d'adhérent mineur autorisent (ou pas) le club ODYSSEY KRAV MAGA à les photographier et à utiliser éventuellement leur image ou photo (Autorisation à compléter).

5 / Planning des cours

La saison des entraînements commence début septembre et se termine fin juillet. Le club continue de fonctionner durant toutes les vacances scolaires, fermeture durant tout le mois d'Août et pour les fêtes de fin d'année (Noël et jour de l'an les dates vous seront précisées).

6/ Réservation des cours

Pour participer aux cours, l'inscription est obligatoire sur le site ou l'application mobile du club. Cet outil de réservation est mis à disposition afin d'assurer un apprentissage limitant le nombre de participants.

L'accès aux cours est interdit aux non pratiquants.

Les parents d'enfants mineurs devront s'assurer de la présence du professeur avant le début du cours. En effet, il se peut que pour des raisons indépendantes de notre volonté, des cours soient supprimés à la dernière minute. L'association ne pourra pas être jugée responsable si un incident venait à survenir à cette occasion.

7 / Ponctualité

Les pratiquant(e)s devront arriver environ 10 min avant le cours afin de s'équiper dans les vestiaires. Ils ne peuvent quitter le cours sans l'autorisation de l'enseignant.

Tous les pratiquant(e)s qui arrivent en retard au cours et n'auront pas bénéficié de l'échauffement pourront être refusés.

8 / Responsabilité des parents des enfants mineurs.

Les parents sont responsables de leurs enfants mineurs jusqu'à l'arrivée de l'enseignant et dès la fin de la séance d'entraînement.

Le Club ne prend en charge les enfants que dans la salle d'entraînement.

Pour assurer un meilleur déroulement des cours et ne pas déconcentrer les pratiquants, il est demandé aux parents de ne pas assister aux cours, sauf autorisation exceptionnelle de l'enseignant.

L'enseignant ne doit pas être interpellé par les parents qui doivent patienter jusqu'à la fin du cours. Pendant l'entraînement, seul l'enseignant mène le cours et prend les décisions qu'il juge utiles pour maintenir la discipline.

9 / Cours d'essai

Un seul cours d'essai gratuit et sans engagement (sous réserve de places disponibles) est autorisé, il est non reconductible.

La réservation en ligne de ce cours est obligatoire, soit par le site internet soit par l'application mobile.

Une décharge de responsabilité (adulte ou mineur) devra être complétée et remise en début de cours, elle est obligatoire.

A défaut, la personne pourra assister au cours mais ne sera pas autorisée à y participer.

Les personnes extérieures, bénéficiant d'une séance d'essai, ou autorisées à assister ponctuellement à un cours en vertu d'un accord spécifique, se devront de respecter les mêmes obligations qu'un(e) adhérent(e).

Pendant cette séance, le/la pratiquant(e) ne pourra pas être accompagné(e) par une personne non inscrite. Celle-ci devra l'attendre à l'extérieur de la salle d'entraînement, et ne pas déranger le cours.

10 / Tenue

PAS DE TENUE, PAS DE COURS

pour tous les adhérents y compris ceux détenteurs d'une carte 10 cours.

Les pratiquant(e)s ne peuvent assister aux cours qu'en tenue officielle : pantalon de kimono noir avec logo FEKM, t-shirt du club et ceinture du grade.

Aucune excuse ne sera acceptée pour le non port de la tenue officielle FEKM.

Possibilité d'utiliser des chaussures de salle propres, seulement aux conditions suivantes: les chaussures n'ont jamais été utilisées en extérieur et ne le seront pas entre les cours. Elles ne doivent pas avoir une semelle noire.

2 exceptions à la tenue seront tolérées :

- lors des cours de découverte (cours d'essai)
- en début d'année dans l'attente de la délivrance du t-shirt du club et du pantalon de kimono.

Uniquement dans ces 2 cas, un pantalon de jogging noir et t-shirt blanc seront tolérés.

Aucune alternative de type "short" ne sera tolérée, même en été.

Dans le cas contraire, l'enseignant exclura l'adhérent(e) de l'entraînement.

11 / Protections et équipement

Les protections sont obligatoires à chaque entraînement afin d'éviter les blessures : coquille (H/F), protège-tibias, protège-dents, casque.

Équipement : gants de boxe (12oz minimum).

Pour les cours d'essai, des protections seront à disposition (hormis protège-dents).

12 / Hygiène et sécurité

Propreté, hygiène corporelle et vestimentaire sont de rigueur, notamment les ongles coupés (pour la sécurité d'autrui), cheveux longs attachés (barrettes interdites) et tenue propre.

Tous les bijoux sont interdits (montres, bracelets, boucles d'oreilles, piercings, bagues).

Le club ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol.

13 / Discipline

Afin de ne pas perturber l'enchaînement des cours, les pratiquant(e)s devront se changer dans les vestiaires.

Les pratiquant(e)s ne seront accepté(e)s en cours que si leur comportement est digne de la pratique de ce sport. Aucun manquement au respect des personnes ne sera toléré, toute personne se faisant remarquer pour mauvaise conduite (bruit, retard, dangerosité pour elle-même ou autrui...) ou par des propos incorrects lors des entraînements pourra être exclue temporairement ou définitivement, dans les conditions mentionnées dans le paragraphe 2 / .

Les excès de violence pourront également être sanctionnés.

L'utilisation des portables est strictement interdite pour ne pas perturber les cours.

14 / Respect des locaux et du matériel

Chacun est tenu de faire bon usage des locaux et des équipements mis à la disposition des adhérent(e)s par le club pour la pratique de l'activité.

Toute dégradation volontaire entraînera l'exclusion immédiate sans donner lieu à un remboursement de cotisation ou de licence et le remboursement des dégâts causés sera exigé dans sa totalité.

Tous les adhérent(e)s, parents et visiteurs sont tenus de veiller à la propreté générale des locaux.

Il est strictement interdit de consommer des denrées alimentaires dans la partie réservée aux entraînements (tatami et parquet) ainsi que dans les vestiaires. Il est également interdit de circuler en chaussures (hors chaussures de salle) dans ces espaces.

Il est strictement interdit de fumer dans l'ensemble des locaux.

15 / Protocole sanitaire

L'adhérent(e) s'engage à respecter le protocole sanitaire qui serait mis en place par les instances gouvernementales et / ou fédérales.

En cas de fermeture temporaire du club et de ses locaux afin de se conformer à un protocole sanitaire, il ne sera procédé à aucun remboursement de cotisation ou de licence.

16 / Code moral de la Fédération Européenne de Krav Maga

Respect du code moral :

Adhérent(e) de la F.E.K.M-R.D, je m'engage à respecter la charte de conduite suivante et ferai preuve d'honnêteté, de non agressivité, d'humilité, de respect des statuts, du règlement intérieur, des instructeurs et des partenaires.

En outre, je m'engage à n'utiliser les techniques de KRAV MAGA exclusivement que pendant les cours ou dans le seul but de défendre mon intégrité physique, voire celle d'autrui.

Je devrai également contribuer à instaurer un climat d'amitié, de simplicité et de convivialité et n'admettre ou ne participer à aucune forme de discrimination.

Acceptation du règlement intérieur du club ODYSSEY KRAV MAGA

Je soussigné(e)

NOM PRÉNOM

Si l'adhérent est mineur : agissant en qualité Père / Mère / Tuteur (Rayer la mention inutile) du mineur dénommé ci-dessous :

NOM PRÉNOM

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepte les conditions.

DATE ET SIGNATURE: